

DESTINATAIRES : Tout le personnel du CISSS des Laurentides

EXPÉDITEUR : Sylvain Pomerleau, directeur général adjoint - Programme santé physique générale et spécialisée, de l'enseignement et de la recherche

DATE : 31 mars 2020

OBJET : **NOUVELLES CONSIGNES POUR LA RÉCUPÉRATION DES MASQUES N95**

En collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, nous évaluons la possibilité de retraiter nos masques N95 afin de pouvoir les réutiliser.

À cet effet, nous demandons votre collaboration pour les récupérer après utilisation. Sachez qu'aucun masque ne sera réutilisé sans que nous nous soyons assuré que l'équipement soit aussi sécuritaire qu'un produit neuf.

Dès la fin du service offert qui nécessitait le port d'un masque N95 :

- 1. retirez-le de façon sécuritaire ;**
- 2. déposez-le dans le sac identifié à cet usage.**

L'équipe du service d'hygiène et de la salubrité se chargera de changer les sacs au besoin et de les entreposer de façon sécuritaire.

Pour certains services à faible volume d'utilisation, la méthode de récupération sera instaurée dans une phase ultérieure.

Nous vous remercions pour votre fidèle collaboration.

